

## Commune de Saint-Georges d'Oléron - « La Cabane Vignier » :

Madame, Monsieur,

Le Département de la Charente-Maritime est propriétaire d'une parcelle de prairie sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Les enjeux écologiques sont majeurs, avec pour ambition la restauration de prairies humides et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (notamment l'herbe de la pampa *Cortaderia selloana*). Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

<b>Propriétaire :</b>	Département de la Charente-Maritime
<b>Nature du terrain :</b>	Prairie naturelle sur un ancien terrain de maraîchage
<b>Usage exigé :</b>	Secteur 1 : Pâturage ou fauche Secteur 2 : Pâturage uniquement (pâturage obligatoire)
<b>Surface totale :</b>	2,4000 ha au total : Secteur 1: 0,8000 ha en prairie Secteur 2 : extension de 1,6 ha de prairie dégradée
<b>Type de mise à disposition :</b>	Secteur 1 : attribution durable, pour une durée de 3 à 6 ans, renouvelable. Secteur 2 : attribution d'une durée de 3 à 6 ans sans assurance de reconduction. Les parcelles seront mises à disposition par Arrêté d'Occupation Temporaire.
<b>Redevance :</b>	Secteur 1 : La redevance sera basée sur la moyenne Départementale Le secteur 2 sera mis à disposition à titre gratuit.

### Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle : Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage)
- Pas de construction d'édifice.
- Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Département).
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, talus, haie,...).
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Département.
- Pour la mise en pâturage du site, des travaux de pose de clôtures seront nécessaires, leur prise en charge par le Département sera étudiée avec l'exploitant attributaire.
- Le Département prévoit des opérations d'export de déchets au fur et à mesure de la réouverture du site (déchets plastiques lié au passif du site par l'activité maraîchère).

**Contraintes particulières:**

- Le site est un ancien terrain de maraîchage, d'anciens tuyaux d'irrigation sont susceptibles d'être encore présents dans le sol.
- En période de pâturage, l'exploitant devra prendre en charge l'amenée de l'abreuvement sur site.
- Secteur 1 : La gestion des refus est autorisée par intervention mécanique sur le secteur 1.
- Secteur 2 : Aucune intervention mécanique ne sera autorisée sur le secteur 2.
- **IMPORTANT** : l'attribution de cet îlot est conditionnée à l'exercice du pâturage sur l'ensemble des secteurs (1 et 2).

*(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)*

**Localisation, Accès :**

L'accès de l'îlot est possible depuis un chemin blanc, l'accès est facilité.

**Se référer aux cartes en Annexes.**

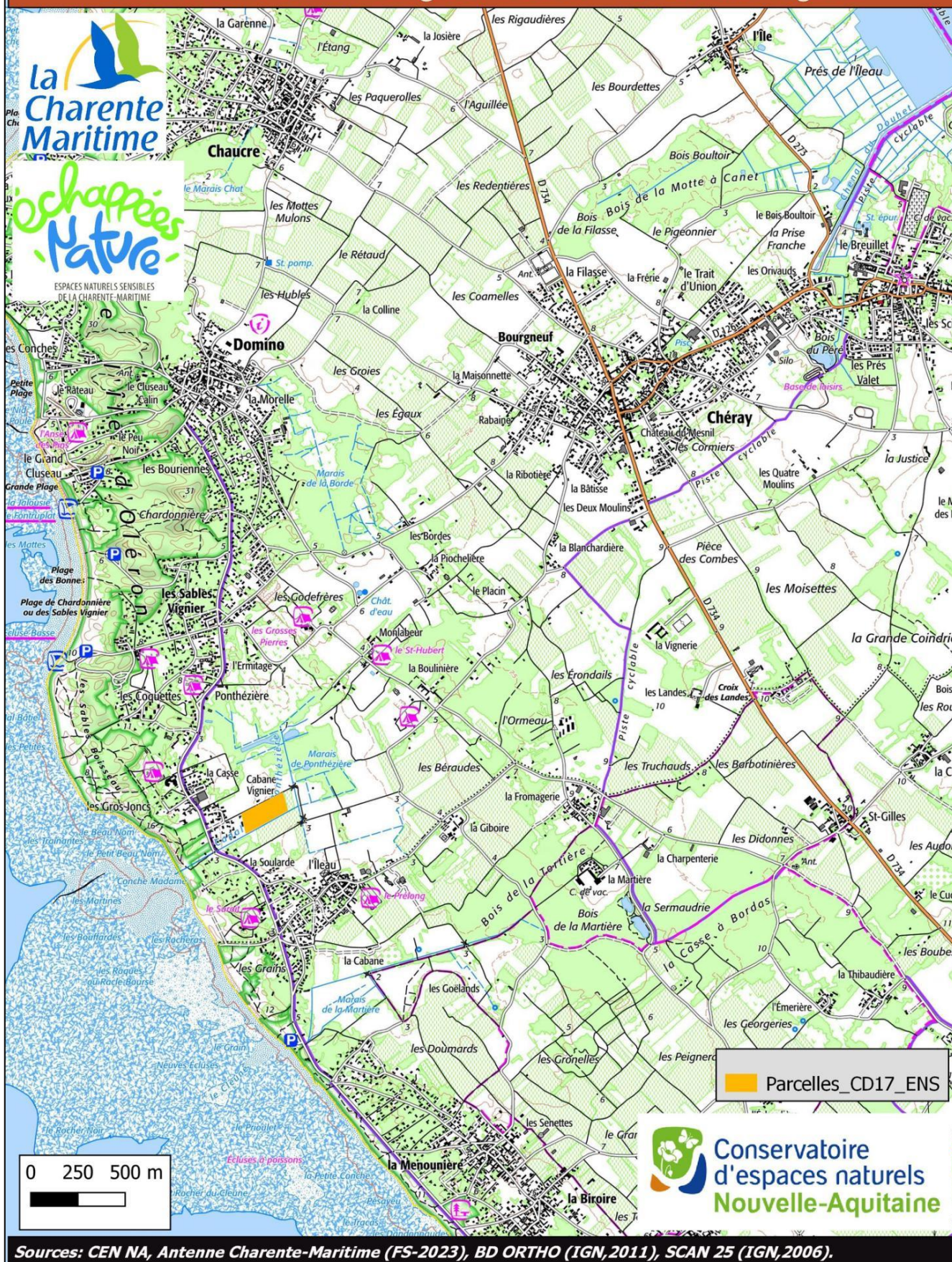
**Références des parcelles à attribuer :**

Durée d'attribution	Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface en ha
<b>Durable</b>	SAINT-GEORGES D'OLERON	LA CABANE VIGNIER	XB	n°30 (pour partie seulement) SECTEUR 1	0,8000 ha
<b>6 ans au minimum</b> (sans assurance de reconduction)	SAINT-GEORGES D'OLERON	LA CABANE VIGNIER	XB	n°30 (pour partie seulement) SECTEUR 2	1,6000 ha
<b>Total:</b>					<b>2,4000 ha</b>

Total des Surfaces : **2,4000 ha dont 0,8000 ha en prairie et 1,6000 ha de parcelle en friche**

# Carte de localisation :

Marais de Ponthézière et carrière des Godefrères  
Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Cabane Vignier"



# Carte des parcelles : SECTEUR 1

Marais de Ponthezière et carrière des Godefrères  
Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Cabane Vignier"



Attribution durable  
Secteur 1 : 0,8 ha

Secteur 1

XB30 pour partie

Parcelles\_CD17\_ENS

0 25 50 m



Sources: CEN NA, Antenne Charente-Maritime (FS-2023), BD ORTHO (IGN,2011), SCAN 25 (IGN,2006).

## Carte des parcelles : SECTEUR 2

Marais de Ponthezière et carrière des Godefrères  
Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Cabane Vignier"



Attribution d'une durée de 6 ans sans assurance de  
reconduction

Secteur 2 : 1,6 ha

Pâturage obligatoire

Secteur 2

0 50 100 m



Sources: CEN IA, Antenne Charente-Maritime (FS-2023), BD ORTHO (IGN, 2011), SCAN 25 (IGN, 2006).

## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

**Jérôme POHU**  
**Service développement économique - Agriculture Durable**  
**Communauté de Communes de l'île d'Oléron**  
**59 Route des Allées**  
**17310 Saint Pierre d'Oléron**  
Ou par mail à l'adresse  
**agriculture@cdc-oleron.fr**

**Date limite de réception des candidatures le 10/01/2025 à 17 h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature :</b>	<p>Gabriel BELMONTE : Anne LA PERRUQUE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie &amp; Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: <a href="mailto:gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr">gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</a> <a href="mailto:anne.laperruque@cmds.chambagri.fr">anne.laperruque@cmds.chambagri.fr</a></p> <p>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
<b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges :</b>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Anaëlle BISSONNET (Chargée de mission territoriale) <a href="mailto:a.bissonnet@cen-na.org">a.bissonnet@cen-na.org</a> Ligne directe : 05 46 88 12 56 Portable : 06 46 18 15 12</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE <a href="mailto:blandine.gaitée@charente-maritime.fr">blandine.gaitée@charente-maritime.fr</a> 05 46 83 63 30</p> 